

# "Il n'existe aucune entente, tacite ou expresse, entre moi-même et M. Godbout ou qui que ce soit au monde"

(M. King)

"Cherchant à me faire relever d'engagements antérieurs, je n'irai pas en prendre de nouveaux"

## Interpellation de M. Hanson et réponse du premier ministre au sujet de la déclaration de M. Godbout à l'école de LaMennais

Ottawa, 28 (D.N.C.) — Voici la traduction française de l'interpellation du chef de l'opposition, M. R. B. Hanson, et de la réponse du premier ministre, M. Mackenzie King, au sujet de la déclaration que M. Adélard Godbout faisait lundi soir à l'école LaMennais à Montréal sur le plébiscite et la conscription:

M. Hanson: Je désire poser au premier ministre une question fondée sur le rapport d'un discours important et significatif prononcé hier soir par le premier ministre du Québec à Montréal, au cours duquel ce dernier aurait déclaré ce qui suit:

Nous avons M. King qui a toujours été opposé à la conscription; et aussi:

Nous avons à la tête du parti libéral M. King, qui est anticonscriptionniste; et encore:

M. King est opposé à la conscription.

Je demande au premier ministre si la déclaration de M. Godbout est exacte. Et je demande de plus s'il existe, expressément ou implicitement, quelque promesse, entente ou engagement entre lui-même et M. Godbout, ou entre lui-même et toute autre personne, à l'effet qu'aucune mesure ne sera prise en vue d'assurer l'instruction militaire obligatoire pour le service outre-mer, même si la réponse au plébiscite est affirmative et s'il est libéré de son engagement?

M. Mackenzie King: Je dois tout d'abord déclarer à mon honorable ami que je n'ai rien devant moi et qu'il n'a rien devant lui touchant ce que M. Godbout a dit hier soir et que je ne suis pas en mesure, par conséquent, de dire si des remarques attribuées au premier ministre de Québec ont été rapportées exactement ou inexactement.

Mais cela importe moins qu'une réponse directe à la question relative à mon attitude touchant la conscription, tant au Canada que pour le service outre-mer, soit dans le passé, soit dans le moment présent, soit pour l'avenir.

Au cours de mes remarques d'hier, que l'on peut maintenant consulter au compte rendu, j'ai cherché à dissiper tous les doutes à ce sujet. Je ne saurais que répéter, en partie, ce qu'en d'autres circonstances j'ai dit ici même sur le même sujet. L'honorable député trouvera la réponse à sa question dans mes paroles d'hier et qui sont une répétition de ce que j'ai dit ici même le 12 novembre dernier.

"La conscription considérée comme l'enrôlement sélectif obligatoire pour le service national, procède d'un principe que notre gouvernement a énoncé dans la loi de la mobilisation des ressources nationales qu'il a fait adopter au cours d'une session antérieure du parlement. Pour ce qui est de la célérité avec laquelle ce principe doit être appliqué et de l'étendue de son application, c'est là une question qu'il appartient au gouvernement de régler, et il le fera en se basant sur tous les renseignements qu'il possède quant aux besoins de notre effort de guerre et en tenant compte

de la mesure dans laquelle notre pays pourra y faire face.

"Je veux qu'il soit très bien compris que je suis en faveur du principe du service national obligatoire et sélectif pour le Canada, au Canada. Je n'ai jamais pris d'autre attitude. J'ai toujours été de cet avis. Nous avons appliqué ce principe dans le domaine de l'instruction militaire et dans plusieurs autres que je pourrais indiquer. La Chambre apprendra dans quelle mesure additionnelle il sera appliqué lorsque le gouvernement annoncera ses décisions sur cette question.

"S'il veut consulter de nouveau le Hansard d'hier, il y trouvera cette autre citation de mes paroles du 12 novembre dernier:

"Néanmoins, en ce qui concerne la conscription pour le service outre-mer dans les forces armées du Canada, je dois dire que cette question a été soumise au peuple canadien lors des dernières élections générales, qui ont eu lieu en temps de guerre et à l'occasion desquelles les chefs de tous les partis politiques ont exposé leur programme aux électeurs, et que le peuple canadien s'est prononcé contre la conscription pour le service outre-mer. Pour ma part, je n'entends pas prendre la responsabilité d'appuyer une politique de conscription pour le service outre-mer sans que le peuple ait été consulté sur cette question."

Telle est l'attitude que j'ai exposée maintes et maintes fois en cette enceinte mais jamais peut-être de façon aussi claire et aussi catégorique qu'hier et le 12 novembre dernier.

Je passe maintenant à l'autre question de mon honorable ami, qui voudrait savoir quelle suite nous entendons donner au plébiscite. Je pensais avoir répondu d'avance à cette question dans mes remarques d'hier.

"Mon honorable ami me demande ce que je vais faire au sujet de l'opinion que le peuple pourra exprimer sur une question qui lui sera soumise. Je lui réponds que, cherchant à me faire relever d'engagements antérieurs, je n'irai pas en prendre de nouveaux. Réclamant comme je le fais une entière liberté d'action pour le gouvernement, je n'irai certes pas me lier les mains."

Ces paroles répondent à cette partie de la question de l'honorable député.

L'honorable député a demandé également s'il existe entre M. Godbout et moi-même une entente, tacite ou expresse, au sujet des suites que j'entends donner au plébiscite. Je dois lui dire qu'il n'existe aucune entente, tacite ou expresse, entre moi-même et M. Godbout ou qui que ce soit au monde quant à la ligne de conduite que je me propose d'adopter une fois que le peuple aura déclaré s'il entend ou non laisser toute liberté d'action au gouvernement.

Je dois ajouter que toute ligne de conduite adoptée par moi le sera à la lumière des conditions telles que je les connaîtrai en ma qualité de membre du cabinet, c'est-à-dire des conditions telles que je les connaîtrai au pays, ou de ce que je connaîtrai de la situation à l'étranger.